

Règlement du concours de dessin de manga

1. sur une feuille de dessin A4 (21x29,7cm)
2. le dessin doit présenter au moins un personnage d'un univers de manga ou d'animé.
3. le dessin doit occuper toute la page (pas de fonds blanc)
4. vous êtes autorisés à reproduire des personnages ou éléments de décors de vos mangas ou de vos animés préférés MAIS vous ne pouvez pas recopier intégralement une scène.
5. toutes les techniques sont autorisées (peinture, encre, feutre, crayons de couleurs...).
Seuls les recours aux logiciels informatiques sont proscrits.
6. un seul dessin par concurrent est accepté. Il faudra veiller à ce que celui-ci soit propre.

Règlement du concours du logo de l'association Si le Japon m'était conté

1. sur une feuille de dessin A4 (21x29,7cm)
2. le dessin doit être une création originale (toute copie d'une œuvre existante sera écartée)
3. toutes les techniques sont autorisées (peinture, encre, feutre, crayons de couleurs...), même le dessin informatique.
4. un seul dessin par concurrent est accepté. Il faudra veiller à ce que celui-ci soit propre.
5. le dessin du vainqueur deviendra la propriété de l'association Si le Japon m'était conté qui aura le droit de l'utiliser pour en faire son logo.

Dépôt de dossier :

Le dessin doit être déposé avec le formulaire d'inscription

à la librairie Libambulle

12 rue Jean Jaurès 66500 PRADES

aux horaires d'ouverture : mardi-samedi 10h-13h et 14h-18h (15h-19h hors couvre-feu)

Sinon les dossiers peuvent être envoyés par courrier postal à l'adresse suivant ;

Association Si le Japon m'était conté

2 Avenue du Docteur Jalibert, APP16, 66820 Vernet-les-Bains

Date de limite de dépôt : **le 5 mai 2021**

Les Jurys : L'association Si le Japon m'était conté, La Libambulle, La Médiathèque intercommunale de Prades et José Altimiras (dessinateur de BD)

Annonce de prix : **le 15 mai 2021** sur le site web de l'association Si le Japon m'était conté, www.silejapon-m-etaitconte.com

Prix :

- Plusieurs lots de bons d'achat à **la librairie Libambulle** pour le concours de dessin de manga. Ceux-ci sont financés par **la Médiathèque intercommunale de Prades.**
- Un coffret de beaux-arts japonais (valeur de 100€) pour le concours du logo de l'association Si le Japon m'était conté.

Les meilleurs dessins seront publiés sur le site web de l'association Si le Japon m'était conté et pourront également être exposés dans la ville de Prades.

Retour de dessin :

Les dessins ne seront pas retournés aux participants à l'exception d'une demande particulière au moment du dépôt de dossier et en fournissant une enveloppe affranchie.

